

DEC191609INS2I

Décision portant nomination de M. Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur et de M. Gaël Dias aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC) et nommant M. Frédéric Jurie directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183017INS2I en date du 10 décembre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Rosenberger, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Rosenberger, professeur des universités à l'ENSICAEN, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6072.

Article 2

M. Gaël Dias, professeur des universités à l'Université de Caen Normandie, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6072.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

